

Vendredi 13 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Subvention des associations, faites votre demande en ligne

Les services mutualisés de la Ville de Châteauroux et de l'Agglomération Châteauroux Métropole mettent en place, *via* le nouveau portail associatif, les **demandes de subvention en ligne à partir de cette année** :

<http://associations.chateauroux-metropole.fr>

Le dossier de demande de subvention doit être exclusivement et impérativement saisi avant le 15 septembre. Il est accompagné d'une description précise de la démarche à suivre ainsi que de la liste complète des pièces à fournir.

Par ailleurs, **un annuaire des associations sera mis en ligne** à la rentrée. Il permettra aux habitants de retrouver les informations clés des différentes associations du territoire (description, type d'activités, adresse, contacts, etc.).

En cas de questions ou de problèmes techniques, vous pouvez joindre l'hôtel de ville au 02 54 08 33 00.

CONTACT PRESSE

Christophe Le Bris

christophe.lebris@chateauroux-metropole.fr

02 54 08 33 19

www.chateauroux-metropole.fr